



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 23 septembre 2026

Date de convocation : 15/09/2026 Date d'affichage : 15/09/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 14 Nombre de votants : 14 Absents / Excusés : 7	Objet : Acquisition de parcelles dans le périmètre de l'aéroport Le Mans - Arnage	Délibération n° 2026-03
		Résultat du vote 13 pour 0 contre 1 abstention

L'An Deux Mille Vingt Six, le 23 septembre à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, M. Didier REVEAU,
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Carole HEULOT,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER,
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN,
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU,

Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe POT,
Mme Isabelle LEROY, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre BROSSET

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

3. ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'AÉROPORT LE MANS - ARNAGE

Le Comité syndical,

Vu l'avis d'évaluation sur la valeur vénale rendu par le Pôle d'évaluation domaniale le 13 août 2024,
actualisé le 13 février 2026,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées AR 5 - AR 9 - AR 13 - AR 15 - AR 16 - AR 17 - AR 19 - AR 20 - AR 21 - AR 22 - AR 133 - AR 134 - AR 135 - AR 149 - AR 154 - AR 155 - AR 156 - AR 157 - AR 180 - AR 182 et AR 231, situées dans le périmètre aéroportuaire de l'aéroport Le Mans-Arnage, côté piste, et appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe pour un montant total de trois cent quatre vingt seize mille euros (396 000 €).
- **PRÉCISE** que les actes seront rédigés par l'étude de Maître Philippe MAZUY, notaire à Le Mans ;
- **PRÉCISE** que le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans prendra en charge tous les frais liés à cette acquisition ;
- **HABILITE** le Président du Syndicat mixte à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 23 septembre 2026

Le Président

Dominique LE MÈNER